



## Mairie de Saint-Loup-de-Vareennes 71240

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : [saint.loup.de.vareennes@wanadoo.fr](mailto:saint.loup.de.vareennes@wanadoo.fr)

---

### INFORMATIONS MUNICIPALES

\*\*\*\*\*

- **Cérémonie du 11 novembre**

La municipalité, en collaboration avec l'Association des Anciens Combattants, vous invitent à assister à la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 avec dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts.

**Nous vous attendons nombreux à 9 h 30 devant la mairie.**

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de cette cérémonie commémorative à la salle des fêtes

**ERRATUM** sur l'annonce du Journal de Saône-et-Loire et les invitations diverses : merci de prendre en compte l'horaire indiqué ci-dessus.

- **Inscriptions sur la liste électorale**

L'inscription sur listes électorales de votre commune est un acte volontaire, aussi, toutes les personnes nouvellement installées sur la commune doivent faire les démarches pour s'inscrire. L'inscription d'office ne concerne que les jeunes qui ont eu ou auront 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars 2012 et le 28 février 2013.

Pour l'inscription, vous devez vous munir d'un justificatif de domicile et de votre carte d'identité **en cours de validité**, auprès des services administratifs **avant le 31 décembre 2012**.

Pour de plus amples renseignements merci de contacter la mairie.

- **Participation Citoyenne**

Pour lutter contre la petite délinquance, votre municipalité, en étroite collaboration avec les services de la gendarmerie nationale, a mis en place une chaîne de vigilance structurée autour d'habitants de la commune. Ce maillage fondé sur le principe de solidarité et le développement de l'esprit civique est identifié sous le label de Participation Citoyenne.

Six familles ont déjà endossées le rôle de « Référent » auprès de la population.

Toutefois, géographiquement parlant, cela ne couvre qu'une partie de notre territoire, et actuellement le secteur Nord de Saint-Loup reste orphelin de toute vigilance.

Alors, toute personne intéressée par cette mission peut, dès à présent, se faire connaître en mairie.

- **Distribution des calendriers 2013**

Les sapeurs Pompiers de Saint-Loup-de-Vareennes/Vareennes-le-Grand commenceront leur distribution à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Merci à vous pour l'accueil que vous vous voudrez bien leur réserver !

---

**COMPTE-RENDU de**  
**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Le trente octobre deux mil douze à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varennes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

Présents : Mmes Annick FIEUX, Estelle PONCET et Christine CAVET, Mrs Daniel MOREIL, Jean-François LESSARD, Dominique REVILLOT, Christophe BADOT, Julien DURY et Henri LIEUTET

Absents avec pouvoir : Hervé SAVI pouvoir à Christine CAVET, Fabrice CHEVILLARD pouvoir à Annick FIEUX, André THOMAS pouvoir à Henri LIEUTET

Absents :

Secrétaire de séance : Daniel MOREIL

---

## Ordre du Jour

1. Animation et Coordination de l'Enfance et de la Jeunesse à la MDJ – Lancement d'un nouvel appel d'offres
2. Décision modificative du budget 2012
3. SEM – Approbation du Compte-rendu Annuel à la Collectivité
4. Baux communaux – Renouvellement pour parcelle ZA 131
5. Baux communaux – Renouvellement pour parcelle AA 38
6. Baux communaux – Renouvellement pour parcelle Lot L
7. Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor
8. Association de tennis – Participation communale
9. Bois communaux – Délivrance et coupe pour exercice 2013
10. SYDESL – Renouvellement des éclairages vétustes
11. Festival du Théâtre de la Maison des Jeunes – Convention pour participation financière de la CAF
12. Délégations de signatures – Mise à jour
13. Personnel – Indemnités pour l'exercice 2012
14. Dissolution de GEOSPHERE – Signature de l'avenant de transfert du contrat à GFI
15. Questions diverses

---

Avant de commencer la séance, Monsieur DEBRAS souhaite vivement remercier l'Association Saint-Loup Patrimoine pour leur totale implication sur le patrimoine communal et la qualité de leur travail. Outre, les travaux sur l'église, cette association vient de remettre en état le Monument Niépce sur la RD906 : remplacement de quelques pierres, réfection de la totalité des joints et nettoyage complet du monument. Remarquable !

### **1 – Animation et Coordination de l'Enfance et de la Jeunesse à la MDJ – Lancement d'un nouvel appel d'offres**

L'ouverture des plis du marché pour l'Animation et la Coordination de l'Enfance et de la Jeunesse à la Maison des Jeunes a eu lieu le 16 octobre dernier. L'unique proposition a pourtant été déclarée infructueuse pour cause de dépassement de la fourchette tarifaire définie dans le marché.

Un nouvel appel d'offres doit être lancé pour assurer la gestion de la structure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au lancement de ce nouvel appel d'offres.

### **2 – Décision modificative au budget primitif 2012**

Une erreur matérielle affectant l'imputation budgétaire de travaux en régie doit être corrigée sans impact financier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour modifier le budget comme suit :

2152/040 – Installations techniques : .....	- 910.65 €
2158/041 – Autres installations techniques : .....	+ 910.65 €

### **3 – SEM – Approbation du Compte-rendu Annuel à la Collectivité (CRAC)**

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Pré Saint-Loup, il est donné lecture du compte-rendu d'activité de la SEM au 31/12/2011. Ce document décrit l'avancement physique et financier de l'opération pour permettre à la

collectivité de suivre en toute transparence son déroulement et décider des éventuelles mesures à prendre pour maîtriser son évolution.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le CRAC tel que présenté.

#### **4 – Baux communaux – Renouvellement de la parcelle ZA131**

Le bail de location de Mr AUBERT Pascal arrive à échéance le 11 novembre prochain. Ce dernier contacté a exprimé le souhait de poursuivre l'exploitation de cette parcelle de terre communale. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la parcelle ZA 131 en faveur de Mr Pascal AUBERT selon les mêmes termes que le bail initial.

#### **5 – Baux communaux – Renouvellement de la parcelle ZA131**

Le bail de location de Mr Jean-Claude CLEAUX arrive à échéance le 11 novembre prochain. Ce dernier contacté a exprimé le souhait de poursuivre l'exploitation de cette parcelle de terre communale. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la parcelle ZA 131 en faveur de Mr Jean-Claude CLEAUX selon les mêmes termes que le bail initial.

#### **6 – Baux communaux – Renouvellement d'une partie de la parcelle A675 et son lot L**

Le bail de location de Mr Rémi PETIT arrive à échéance le 11 novembre prochain. Ce dernier contacté a exprimé le souhait de poursuivre l'exploitation de cette parcelle de terre communale. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la parcelle ZA 131 en faveur de Mr Rémi PETIT selon les mêmes termes que le bail initial.

#### **7 – Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor**

Pour faire suite au départ de Monsieur JOBARD, Trésorier municipal, et à son remplacement par Mme Fabienne QUETTIER, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité demande à recourir aux services de cette dernière et accepte le montant des indemnités 2012 sollicitées par Mr JOBARD jusqu'au 02 mai 2012.

#### **8 – Association de tennis – Participation communale**

Ce point est retiré de l'ordre du jour mais inscrit en questions diverses.

#### **9 – Bois communaux – Délivrance et coupe pour l'exercice 2013**

Comme tous les ans, la collectivité doit se prononcer sur les conditions de délivrance et de coupe de certaines parcelles de bois communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte d'inscrire la parcelle n° 10 à l'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2013 selon les conditions prévues par l'ONF

#### **10 – SYDESL – Renouvellement des éclairages vétustes**

Ce point est retiré de l'ordre du jour mais inscrit en questions diverses.

#### **11 – Festival du Théâtre de la Maison des Jeunes – Convention pour participation financière de la CAF**

Le Festival de Théâtre organisé par la Maison des Jeunes en juin dernier, pourra recevoir un financement des services de la CAF. Une convention doit être signée pour préciser les conditions d'attribution de l'aide financière qui correspond à 50 % des dépenses engagées sans pouvoir excéder 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention avec la CAF pour obtenir l'aide financière correspondante.

#### **12 – Délégations de missions complémentaires au Maire**

Les délégations de fonctions données à Monsieur le Maire doivent être remaniées selon les modifications apportées à l'article du Code Général des Collectivités Territoriales les régissant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, établissent une nouvelle liste les délégations données.

#### **13 – Personnel – Indemnités 2012**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- octroie l'**Indemnité d'Administration et de Technicité** ou l'**Indemnité Spécifique de Service** en fonction du cadre d'emploi détenu
- octroie aux agents relevant du cadre d'emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe et adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, l'**Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture** selon les mêmes coefficients que ceux appliqués en 2011
- octroie au cadre d'emploi de technicien la **Prime de Service et de Rendement** selon les mêmes critères que 2011

#### **14 – Dissolution de la Société GEOSPHERE – Signature d'un avenant au contrat avec GFI PROGICIELS**

La société GEOSPHERE en charge de la gestion de notre logiciel de cadastre a été dissoute pour fusionner avec la société GFI PROGICIELS. Un avenant doit être signé pour poursuivre la maintenance et la mise à jour de notre logiciel cadastral pendant la durée du contrat restant à courir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

### **COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES, COMMUNALES OU SYNDICALES**

#### **Conseil Communautaire** – Rapporteur F. DEBRAS

59 points à l'ordre du jour dont la mise à l'approbation du projet de PLH (Plan Local de l'Habitat). Le vote a été effectué à bulletin secret : 59 POUR, 22 CONTRE et 3 BLANC, aussi ce document a-t-il été approuvé. Monsieur le Maire souligne encore une fois le manque de démocratie dans la décision du Président du Grand Chalonnais qui n'a absolument pas tenu compte des observations des communes émises par délibérés.

#### **Conseil d'école du 26 octobre** – Rapporteur C. CAVET

Présentation des nouveaux délégués de parents d'élèves. Les effectifs sont en hausse avec 6 élèves en plus par rapport à 2011 soit 115 élèves. Le point sur la coopérative scolaire dont le montant doit être divisé par 6 puisque l'école compte 6 classes différentes. La dangerosité des jeux extérieurs est soulignée par les institutrices. Il est donc décidé de fermer entièrement cet espace de jeux. Une liste des travaux est fournie et la remise en place de la cuisinière électrique est sollicitée. Renseignements pris, il semblerait qu'une porte coupe-feu soit nécessaire pour installer cet équipement. Mme CAVET se renseignera plus avant.

Monsieur le Maire informe les élus du projet de refondation de l'école prévue à la rentrée 2013 – 2014. Si cela se confirme, les classes seraient ouvertes les mercredis matin et 1 h 30 hebdomadaire d'accueil éducatif devrait être dispensé par la collectivité d'où une charge supplémentaire pour le budget 2013 !

#### **COP Environnement** – Rapporteur A. FIEUX

Le Grand Chalonnais rencontre des difficultés pour acquérir certains terrains devant recevoir de nouvelles déchetteries. Quant à la suppression de certaines d'entre elles, cette décision est réétudiée dans la mesure où elles pourraient servir de lieu de stockage pour les déchets verts avant transfert.

#### **COP Eau et assainissement** – Rapporteur H. LIEUTET

Inscriptions des travaux des collectivités au programme du Grand Chalonnais pour 2013. La tendance du moment, avec le Grenelle de l'environnement, est de favoriser les fossés à ciel ouvert, aussi, les busages seront-ils peu accordés sauf pour des raisons majeures de sécurité. La collectivité a déposé deux demandes : l'une pour la réfection du réseau d'eaux pluviales sur la rue Neuve pour cause de sous dimensionnement et la seconde pour le busage du fossé rue de Varennes (en continuité des travaux en régie débutés en 2011). Pour ce dernier la sécurisation des lieux a été mise en avant : il n'y a plus qu'à attendre.

#### **COP Action sociale** – Rapporteur C. CAVET

Peu de participants à cette réunion : 14 communes représentées sur 39 !

Le dernier compte-rendu n'a pas été validé par le Vice-président, aussi, n'a-t-il toujours pas été fourni.

#### **COP Sport** – Rapporteur C. BADOT

Listing de tous les équipements transférés : Colisée, Centre Nautique, Base Nautique, Stade Léo Lagrange, Golf et Bouldrome. Le point sur la restructuration du Stade Léo Lagrange. Esquisse des budgets primitifs 2013 relatifs à ces équipements : seul le bouldrome n'engagera pas de dépenses d'investissement. Réunion prévue le 22 novembre prochain qui portera principalement sur les résultats de l'étude de la restructuration du Stade Léo Lagrange.

### **Comité de pilotage sur l'activité de la Maison des Jeunes** – Rapporteur D. MOREIL

Période d'avril à septembre 2012. La bonne fréquentation de la structure se confirme pour les enfants allant de – de 6 ans à la tranche d'âge des préados (- 12 ans). Les ½ journées de fréquentation sont passées de 1 010 à 1089 pour l'été 2012. Petit bémol : les adolescents ne fréquentent pas plus la structure sauf pour des activités dites de consommation : cinéma, laser-game, bowling, .... Une nouvelle réflexion pour les fidéliser devra avoir lieu en passant peut-être par la communication via les réseaux sociaux. Le directeur de la structure aimerait reconduire le Festival du Théâtre mais le planning d'occupation de la salle des fêtes n'offre plus beaucoup de disponibilités. Aussi, l'organisation de cette manifestation reste encore à l'étude.

### **Le point sur les travaux** : Rapporteur H. LIEUTET

\* **Rampe accès handicapés mairie** : l'agencement de cet équipement nécessite de passer par un architecte car la surface de plancher de la mairie dépasse 170 m<sup>2</sup>. D'autre part, les plans préparés devront être modifiés pour suivre les nouvelles directives du moment qui imposent désormais une pente de 4 % au lieu de 5 % ce qui rallongera la longueur de la rampe forcément !

\* **Eglise** : le nettoyage des tuiles sur la partie arrière de la toiture, côté cimetière, tarde à être effectué par l'entreprise Mille et Une façades malgré la venue d'un dirigeant de cette société. Il semblerait que les tuiles ne puissent plus être décapées et devront être remplacées. Pour ce qui est du remplacement de la statuette cassée par cette même entreprise de travaux, elle a été payée par leurs services et sera remise en place par les sapeurs pompiers du SIVU.

\* **Prochaine réunion de la commission travaux** : le 10 novembre à 9 h 30

### **Local Pétanque** : Rapporteur H. LIEUTET

Le permis de construire du local du club de pétanque a été refusé car un réseau d'eaux usées passe sous la construction à venir. Le Club de pétanque abandonne donc l'idée de construire. Pour loger cette association la collectivité s'orienterait sur l'aménagement des combles de la Maison des Jeunes pour peu que les services de la CAF, financeur de cette structure, accepte. Les modalités de mise à disposition d'une partie de ce bâtiment communal devront être étudiées.

### **Réunion avec la DRI** (Direction Régionale des Infrastructures) : Rapporteur H. LIEUTET

Certains points de la convention proposée par le Conseil Général pour l'entretien de la RD906 ne sont pas clairs aussi ne sera-t-elle pas signée. Mr Fernand RENAULT, Conseiller Général, se charge de collecter des renseignements complémentaires à ce sujet.

Les services de la DRI laissent volontairement vieillir la signalisation horizontale car il semblerait que l'absence de visibilité de ce marquage implique un ralentissement des conducteurs... !

Sensibilisation des élus sur la réglementation relative aux panneaux de signalisation d'entrée et de sortie d'agglomération dits EB10. L'apposition de panneaux supplémentaires tels Village Fleuri, Jumelage, ou autres sur ce type de signalisation ferait perdre le caractère réglementaire de celui-ci ce qui peut créer des contentieux.

### **SIVOS** : Rapporteur E. PONCET

La fréquentation du collège Pasteur reste stable : peu de départ dans le secteur privé. La section SEGPA donne, dans l'ensemble, satisfaction. Bonne réussite au brevet de fin d'année avec 95 % de reçus soit 10 % de plus qu'en 2011. Le collège bénéficie d'une aide financière de 9 000 € pour les sorties scolaires. Aussi, après la dissolution du SIVOS, la participation des familles risque fort d'être revue à la hausse ! Tous les séjours sont organisés sur la même semaine afin d'optimiser la gestion des élèves n'y participant pas. Le partenariat avec le Burkina Faso se poursuit. Pour 2012 sont prévus les derniers travaux relatifs à la remise en état des sanitaires filles, la réfection du préau, des cuisines et de l'abri à vélos. D'autres travaux ont été réalisés à savoir, la rénovation des couloirs, le câblage des salles de classe pour la liaison internet et l'installation de vidéo projecteurs dans chacune d'entre elles.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Participation communale à l'association de tennis de Sevrey** : Rapporteur F. DEBRAS  
Monsieur le Maire a été interpellé par deux parents domiciliés sur la commune : leurs enfants fréquentent l'association de tennis de Sevrey et ils sollicitent une participation communale afin de réduire le coût des cours. Après débat sur la question, aucune décision n'est arrêtée mais ce point sera étudié en commission Sport et Loisirs.
- **SYDESL – Remplacement de l'éclairage vétuste** : Rapporteur F. DEBRAS  
Pour suivre le Grenelle de l'environnement et l'arrêt de la commercialisation des lampes à mercure d'ici 2015, la collectivité s'est lancée dans le remplacement de tous ces éclairages vétustes par plusieurs tranches. Un devis a été sollicité auprès du SYDESL pour remplacer 23 nouveaux lampadaires. Le coût s'élèverait à 8 026 € HT dont 50% est pris en charge par le SYDESL. Une autorisation de principe est sollicitée afin que le SYDESL engage ces travaux sur le programme 2013. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe à l'opération pour un montant restant à charge de 4 013 € HT.
- **SYDESL – Extension du réseau électrique pour le terrain BAILLARD** : Rapporteur F. DEBRAS  
Le propriétaire de terrains situés en zone U a déposé un certificat d'urbanisme pour lequel une extension de réseau électrique est nécessaire. Cette zone du POS oblige la collectivité à viabiliser les terrains pour lesquels les réseaux, quels qu'ils soient, seraient insuffisants. Le coût de cette opération s'élèverait à 5 760 € HT. Toutefois, compte tenu du nouveau Plan Local de l'Habitat adopté en Conseil Communautaire, et les quotas imposés à la commune, il est difficile de se positionner pour la mise en œuvre de ces travaux. Aussi, est-il décidé de donner un simple accord de principe qui pourra évoluer en fonction de la date d'application du PLH.
- Considérant les difficultés rencontrées par le secrétariat avec l'un des matériels informatiques, Monsieur DEBRAS sollicite les élus pour l'acquisition d'un nouveau matériel à prévoir au budget 2013. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.
- **ZAC du Pré Saint-Loup** : Le diagnostic archéologique réalisé sur le site a révélé un habitat gaulois qui, pour l'INRAP, institution d'Etat, serait exceptionnel ! Les fouilles vont donc se poursuivre ce qui devrait retarder le commencement des travaux sur la zone.
- **Association de la chasse** : Cette association a sollicité une remise de la taxe de location des bois communaux. Il est mis en avant leur participation à l'entretien des bois communaux par la destruction de ses nuisibles. Mr Christophe BADOT, membre de cette association, explique que cette demande n'est finalement plus d'actualité. Elle préférerait obtenir une location prioritaire des bois pour parer aux demandes de plus en plus nombreuses d'associations privées qui souhaitent investir les bois communaux pour des chasses privées. La signature d'un bail emphytéotique ou autre permettrait à l'association d'assurer leur avenir face à cette nouvelle situation. La perspective d'un bail emphytéotique soulève plusieurs questions au sein du Conseil aussi aucune décision n'est finalement arrêtée. Renseignements seront pris sur les différents types de baux susceptibles de convenir aux besoins de cette association, entre autre, le bail 3, 6, 9 actuellement utilisé pour la location de nos terres.
- **Affaire DEVELAY** : Monsieur DEBRAS donne lecture du courrier de Mr et Mme CHAMFROY domiciliés 6 rue d'Herne qui sollicitent à nouveau la collectivité pour intervenir auprès de Mr DEVELAY pour qu'il taille ses arbres. Monsieur DEBRAS propose donc aux élus, qui acceptent, de relancer la procédure de mise en demeure auprès de Mr DEVELAY, d'autant que la législation a évolué depuis les dernières procédures intentées à l'encontre de cet administré.
- **Association Country Rose Band** : Cette association a sollicité une extension des créneaux horaires qui lui étaient accordés pour l'occupation de la salle des fêtes. Après lecture de leurs statuts, il est à noter qu'aucun membre du bureau n'est domicilié sur la commune et que seuls 8 Saint-Lupéens sur 34 adhèrent à cette association. Les élus décident donc de ne pas donner suite à cette demande.
- **Marianne du civisme** : petit complément d'information sur les résultats donnés dans le dernier compte-rendu de conseil. Notre collectivité se situe dans la strate « 501 à 1 000 électeurs » qui comporte 98 communes. La première commune de cette strate à remporter la Marianne du Civisme est Curgy avec 80.37 % de votants pour 913 électeurs inscrits. A titre indicatif, la seconde commune est Laizy avec 78.90 % de votants pour 551 électeurs inscrits et la troisième Saillenard avec 78.61 % votants pour 566 électeurs inscrits. Il est rappelé que la collectivité s'est placée 24<sup>ème</sup> avec 74.91 % pour 830 électeurs.

- Mr AUBERT, Président du Club Niépce accompagné de Mme WALA ont rencontré Monsieur le Maire pour lui faire part de plusieurs projets (atelier gymnastique, atelier informatique). La problématique reste la disponibilité de la salle des fêtes pour accueillir les nouvelles activités envisagées. Pour le projet informatique, la salle réservée au RAM qui n'est occupée que le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois au 1<sup>er</sup> étage de la mairie pourrait le recevoir. Quant au matériel informatique nécessaire, il semblerait que le Grand Chalon puisse le fournir. Pour l'instant, l'association attend le résultat des sondages pour poursuivre plus avant leurs projets.
- **Bulletin municipal 2012** : Mr DEBRAS fait part de sa satisfaction et remercie photographes et membres de la Commission Information et Communication pour cette nouvelle mouture. Il laisse la parole à Mr Daniel MOREIL. Ce dernier informe les élus que deux nouveaux prestataires se sont proposés pour réaliser ce document : un éditeur local en la personne de Mr MONTMARON et les imprimeries BEZIN HALLER. Notre prestataire actuel sera donc mis en concurrence. Pour ce qui concerne l'agenda 2012, le prestataire en a modifié l'aspect extérieur sans solliciter la collectivité. Mr MOREIL présente le Bon à Tirer, qui, de l'avis général, reçoit approbation. L'évolution de cet accessoire vis-à-vis des annonceurs devenait nécessaire..
- Monsieur le Maire a rencontré les habitants du Lotissement du Château souffrant de la nuisance des peupliers. Tous s'accordent pour l'abattage de ceux-ci.
- Plan de Prévention du Risque Inondation de la Saône pour le secteur 1 du Chalonnais : Le rapport de la commission d'enquête, les annexes et les conclusions seront annexées à notre Plan de Prévention des Risques et ne nécessitent pas d'approbation du conseil.
- Mme Annick FIEUX demande que la population soit informée de la situation concernant l'installation des gens du voyage sur le PAVB. Effectivement, cette situation ne doit pas perdurer dans le temps. La SEM a été contactée et se charge de faire le nécessaire : procédure d'expulsion à mettre en place. Les gendarmes se rendent également régulièrement sur le site.
- Mr Henri LIEUTET fait remarquer que la rue Martoire a souffert du passage des différents engins en charge de l'aménagement du PAVB (zone d'activités). Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement la remise en état aura lieu en même temps que la réalisation des voiries sur cette zone.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

F. DEBRAS